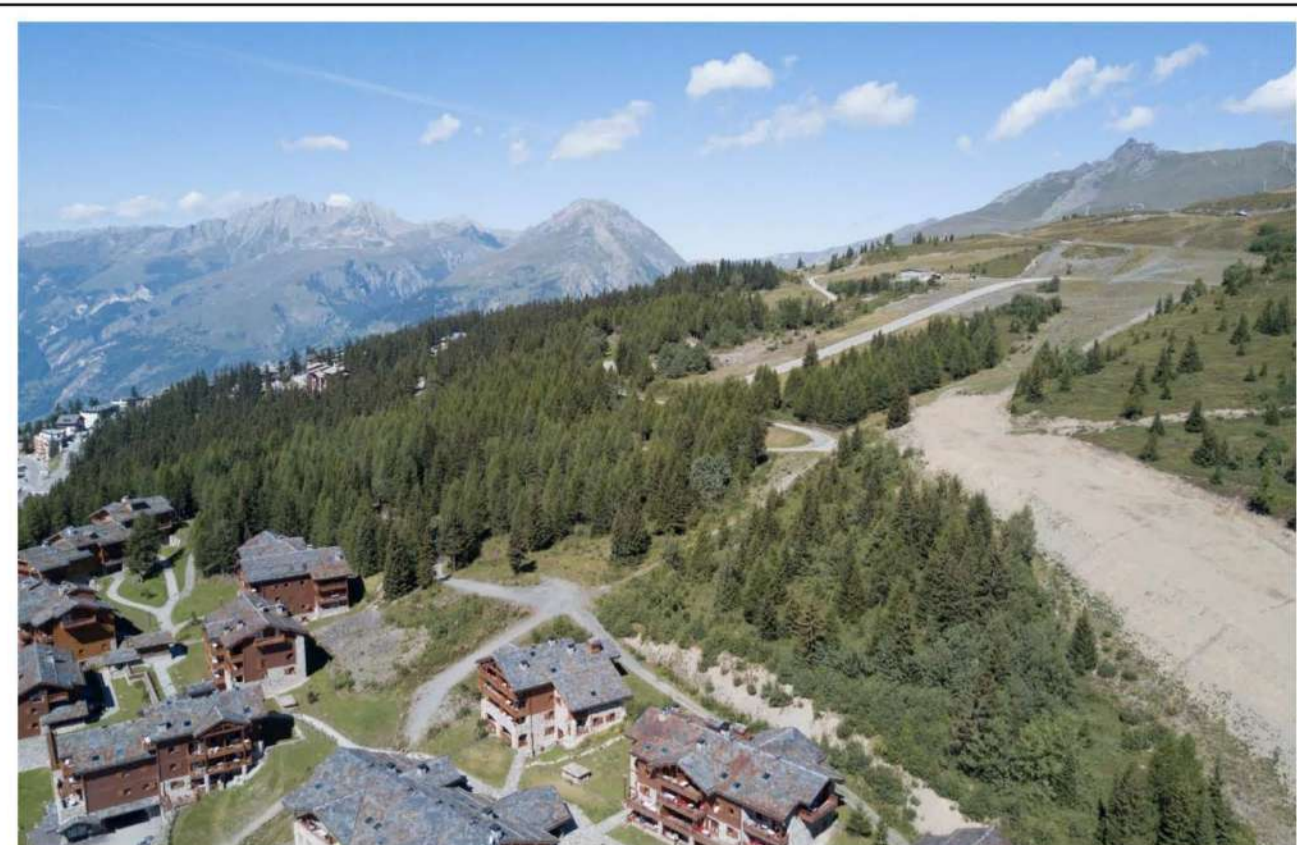


**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**



PIECE N°4.1 : PLAN DE ZONAGE GLOBAL

ECHELLE : 1/8000ème

PLU approuvé le :  
29 septembre 2016

Modification simplifiée n°3 approuvée le :  
7 6 SEP. 2024

Le Maire,  
09 OCT. 2024

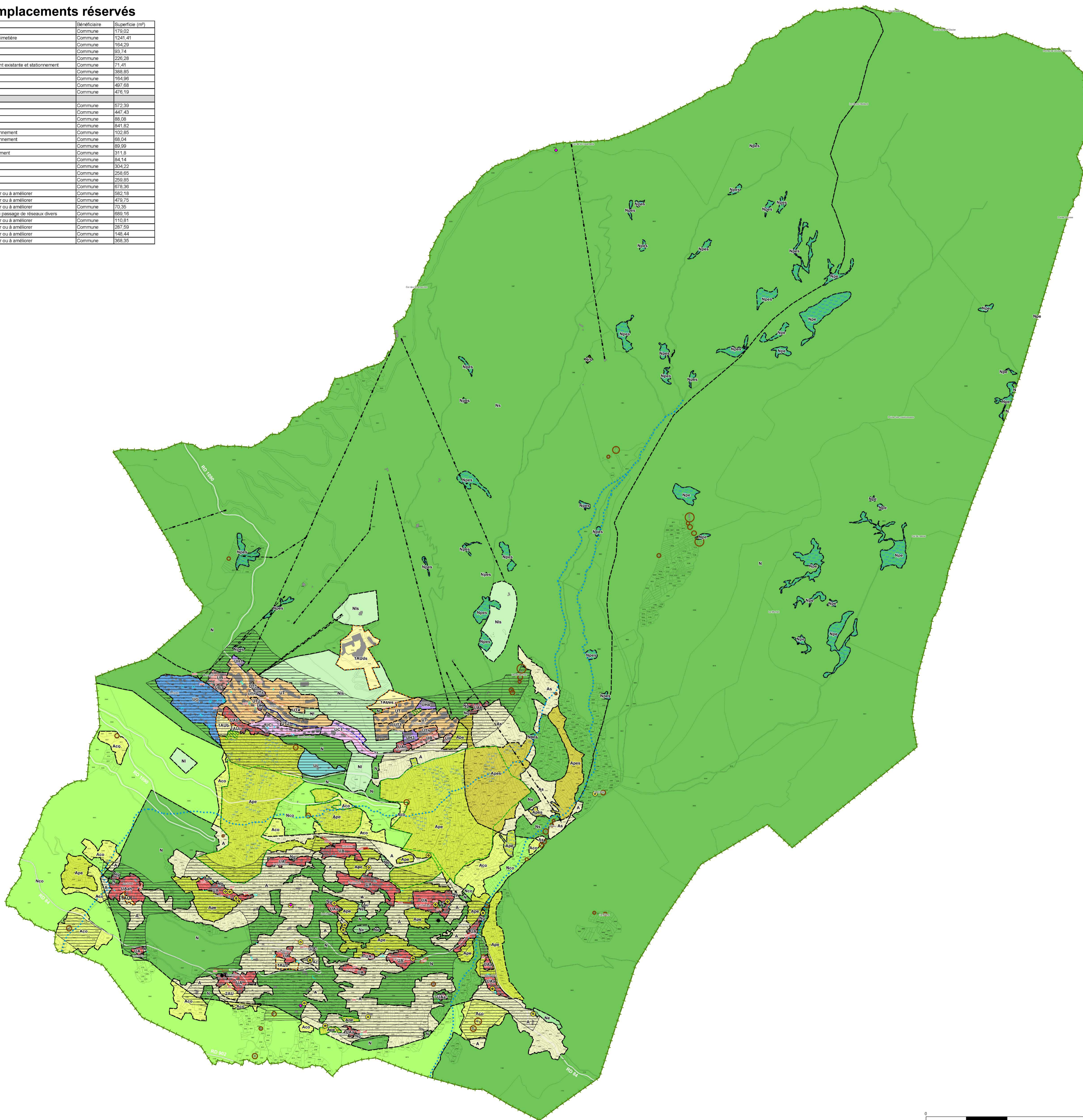
RECQU

**Alpicité**  
Urbanisme, Patrimoine, Environnement

Av. de la Chapelle,  
1, N°6, la Croix de Charrier - 73200 EMBRUN  
Tel : 04 92 46 51 80  
contact@alpicite.fr - www.alpicite.fr

**Bilan des emplacements réservés**

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Stationnement	Commune	179,02
2	Agrandissement et accès du cimetière	Commune	1241,41
3	Élargissement de voirie	Commune	164,29
4	Stationnement	Commune	93,74
5	Stationnement	Commune	226,28
6	Continuité aire de retournement existante et stationnement	Commune	71,41
7	Stationnement	Commune	389,85
8	Accès et réseaux	Commune	164,96
9	Stationnement	Commune	497,68
10	Stationnement	Commune	476,19
11			
12	Voie et stationnement	Commune	572,39
13	Voie et stationnement	Commune	447,43
14	Stationnement	Commune	88,08
15	Stationnement	Commune	941,82
16	Aire de retournement et stationnement	Commune	102,85
17	Aire de retournement et stationnement	Commune	88,04
18	Stationnement	Commune	69,99
19	Création de voirie et stationnement	Commune	311,3
20	Voie - retournement	Commune	84,14
21	Stationnement	Commune	304,22
22	Stationnement	Commune	256,65
23	Stationnement	Commune	256,85
24	Stationnement	Commune	678,36
25	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	582,18
26	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	479,75
27	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	70,35
28	Régularisation de l'emprise du passage de réseaux divers	Commune	889,16
29	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	110,81
30	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	287,59
31	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	148,44
32	Cheminement piéton à réaliser ou à améliorer	Commune	368,35



**Légende**

- Zonage PLU**
- UA/UAa(h)/UAb : Secteur d'urbanisation des hameaux et vieux villages
  - UB : Secteur d'urbanisation mixte
  - UC : Secteur d'urbanisation mixte à densifier
  - UG : Secteur d'urbanisation du Gollet
  - UH : Secteur d'urbanisation destiné aux hôtels
  - UL : Secteur camping
  - UT : Secteur d'urbanisation touristique
  - 2AU : Zone à urbaniser
  - 1AU : Zone à urbaniser
  - A : Zone agricole
  - Ac : Secteur agricole constructible
  - Aco : Zone agricole de corridor écologique
  - Ape : Secteur agricole d'intérêt paysager et environnemental
  - N : Zone naturelle et forestière
  - Nco : Zone naturelle de corridor écologique
  - Ne : Secteur destiné aux dépôts de matériaux et aux entrepôts
  - Ng : Zone de garage
  - Ni : Zone naturelle de loisirs
  - Npe : Secteur naturel d'intérêt paysager et écologique
  - Nrs : Secteur dédié à l'évolution limitée d'un restaurant d'altitude

- Autres éléments du zonage**
- Emplacement réservé
  - Fosses à neige
  - Chalet d'alpage
  - Secteur à programme de logements mixité sociale en Zone U et AU
  - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
  - Périmètre de jardin protégé
  - Emprise des zones humides
  - Emprise des espaces fonctionnels des zones humides
  - Torrents ou canaux à préserver
  - Alignement des constructions
  - Recul graphique minimum par rapport à l'axe des voies
  - Recul graphique minimum par rapport aux limites séparatives
  - Remontées mécaniques
  - Bâtiment agricole ou d'élevage
  - Bâtiment susceptible de changer de destination
  - Patrimoine archéologique
  - Emprise des périmètres d'études de risques
  - Emprise des zones Natura 2000

- Cadastre et BD topo**
- Commune
  - Parcelle cadastrale (PCI vecteur 2024)
  - Bâti cadastré (PCI vecteur 2024)
  - Bâtiment existant non cadastré
  - Route départementale

